



**DGA Territoires**

Direction des Mobilités

Sous-Direction Maîtrise d'Ouvrage

Affaire suivie par : Mme CHIVET  
Poste: 77.33

**2018-CD-2-5766**

**RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 29 juin 2018

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE**

**REQUALIFICATION DE LA RD 190 ENTRE CARRIERES-SOUS-POISSY ET  
TRIEL-SUR-SEINE AVEC INSERTION D'UN TRANSPORT EN COMMUN  
EN SITE PROPRE EN PARTIE URBAINE - BILAN DE LA CONCERTATION**

**Code secteur**     **A0301**  
**Secteur**         **Réseau routier départemental**  
**Programme**     **Etudes routières dans le cadre du Programme de Modernisation et d'Équipement**

Données financières	EPI
Enveloppes de financement	CP 2018 (2001P061E09)
Montant actualisé	425 717 €
Montant déjà engagé	237 962 €
Montant disponible	187 755 €
Montant réservé pour ce rapport	0 €

L'objet du présent rapport est de vous proposer de prendre acte du bilan de la concertation relative au projet de requalification de la RD 190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy avec insertion d'un transport en commun en site propre (TCSP) en partie urbaine et d'autoriser la poursuite des études relatives à ce projet.

Un premier projet de requalification de la RD 190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy a été pris en considération par l'Assemblée départementale le 20 décembre 2007 pour un montant estimé à 10,54 M€ TTC dont 0,75 M€ pour les acquisitions foncières.

En 2010, suite à l'aboutissement de réflexions sur le développement et l'aménagement de la boucle de Chanteloup, en collaboration avec l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois-Seine-Aval (EPAMSA) (lien avec la ZAC Centralité) et la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine (CA2RS), un transport en commun en site propre (TCSP) a été intégré à la section urbaine de la RD 190.

La Région et le STIF ont acté le 25 novembre 2013 que le Département des Yvelines serait le maître d'ouvrage de cette opération. Elle a été inscrite, pour la partie intégrant le TCSP, au Contrat de Plan Région Département (CPRD) pour un montant de 10,5 M€ HT avec un financement à hauteur de 40 % pour le Conseil départemental des Yvelines, 40 % pour la RIF et 20 % pour la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O).

Depuis, des études préliminaires ont été réalisées par le Département et les principes d'aménagement présentés fin 2015 aux acteurs locaux (commune de Triel-sur-Seine, de Carrières-sous-Poissy, CA2RS/GPS&O et EPAMSA). A l'issue de ces réunions, des études complémentaires ou des adaptations du projet ont été menées et leurs résultats présentés en janvier 2017.

Le présent projet de requalification a pour objectif de :

- Participer à l'amélioration de l'offre en transport depuis la boucle de Chanteloup vers le pôle de Poissy,
- améliorer les conditions de circulation et la sécurité de la RD 190 dans la boucle de Chanteloup,
- conférer à l'axe une homogénéité et une identité plus forte (boulevard urbain) tenant compte des abords actuels et des projets d'aménagement futurs,
- assurer une continuité des liaisons douces.

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, cette opération doit faire l'objet d'une concertation publique.

Par délibérations du 14 juin 2017, du 28 juin et du 29 juin 2017, les communes de Carrières-sous-Poissy, Triel-sur-Seine et la Communauté Urbaine GPS&O ont respectivement approuvé les modalités de la concertation.

Par délibération du 30 juin 2017, vous avez approuvé le Dossier de Prise en considération modificatif (DPC) du projet et approuvé les modalités de la concertation.

## **I - L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION**

Les modalités de la concertation étaient les suivantes :

- Exposition de panneaux d'information en mairies de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine pendant quatre semaines,
- Mise à disposition du public, d'un cahier lui permettant de faire part de ses observations,
- Information du public sur la date de cette exposition dans les bulletins municipaux des communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine, dans deux journaux locaux et par voie d'affiches sur les panneaux administratifs desdites communes,
- Mise en ligne sur le site internet du Département des éléments d'information de la concertation publique, ainsi que de ses dates.

Cette concertation a été organisée du 8 janvier au 16 février 2018 sur les communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine.

En plus des modalités définies ci-dessus, deux réunions publiques ont été organisées : le 18 janvier 2018 à Triel-sur-Seine et le 29 janvier 2018 à Carrières-sous-Poissy.

Par ailleurs, il a été donné la possibilité aux administrés de transmettre leurs observations via un formulaire en ligne sur le site internet du Département.

## **II - LE BILAN DE LA CONCERTATION**

48 avis ont été recueillis dont :

- 6 consignés dans les registres mis à disposition du public dans les mairies des 2 communes,
- 10 émis via les formulaires en ligne sur le site internet du Département,
- 32 formulés pendant les 2 réunions publiques des 18 et 29 janvier 2018.

Sur ces 48 avis :

- 43 avis émanent de particuliers,
- 1 avis provient de l'association « AEVS » (Association d'Environnement du Val de Seine),
- 1 avis est issu de l'association COPRA 184,
- 1 avis est issu de l'association « Association Rives de Seine Nature Environnement »,
- 1 avis est issu de l'association « ADIV Environnement » (Association de Défense des Intérêts des Vernoliens),
- 1 avis est issu de l'association « NPA » (Non au Pont d'Achères).

Les principaux thèmes évoqués, dont une synthèse thématique des observations formulées ainsi que des réponses apportées par le Département est présentée en annexe de la délibération, sont les suivants :

- 1 – Aménagement du site propre pour les bus (TCSP).
- 2 – Circulations douces.
- 3 – Stationnement.
- 4 – Schéma global de circulation - Trafic.
- 5 - Eclairage.
- 6 - Vitesse.
- 7 – Environnement - nuisances.
- 8 - Foncier.
- 9 - Organisation de la concertation.
- 10 - Divers.

Les avis n'ont pas remis en question l'opportunité du projet. Au contraire, de nombreuses remarques ont porté sur le prolongement du site propre au-delà de la section urbaine. Par ailleurs, des riverains de la section interurbaine s'interrogent sur la suppression du stationnement existant le long de leurs habitations qui seront, dans le cadre du projet, desservies via une contre-allée.

Outre l'étude de la possibilité de reconstituer ce stationnement, le Département mènera également une réflexion en lien avec GPS&O sur l'opportunité d'éclairer la future piste cyclable entre ces habitations et l'arrêt de bus déplacé récemment au droit d'Azalys.

De manière générale, des études plus détaillées vont être engagées afin de définir précisément les aménagements et l'emprise foncière strictement nécessaire, en vue de préparer le dossier qui sera soumis à enquête publique. Cette dernière est envisagée courant 2019.

*En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*